



Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Collège Alouette

Adresse : BP 50019

33601 PESSAC CEDEX

Pouvoir adjudicateur :

M. BOUZIGNAC Laurent

Contact : M. ROUANET Marc

Tel : 05 57 89 11 17

Fax : 05 57 89 11 13

Email : gest.0331623k@ac-bordeaux.fr

Détail de la consultation - PAJI/16/03136 :

Type de produit : DF05 : Fournitures - Manuels scolaires - Documentation

Objet : Manuels scolaires

Descriptif :
 REGLEMENT DE CONSULTATION
 (Valant cahier des clauses particulières)
 FOURNITURE MANUELS SCOLAIRES PAPIER, MANUELS SCOLAIRES NUMÉRIQUES ET DE LIVRES
 La procédure de consultation utilisée est la suivante :
 Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360
 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date et heure limites de réception des offres
 24 juin 2016 à 12h00

Art. 1 OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture de manuels scolaires papiers, manuels scolaires numériques au collège Alouette de Pessac en Gironde pour l'année scolaire 2016-2017, destinés aux classes de la 6^e à la 3^e soit un effectif prévisionnel de 635 élèves.

La prestation se situe à l'adresse suivante :
 Collège Alouette
 20 Av Pierre de Coubertin
 BP 50019
 33601 PESSAC cedex

Les prestations feront l'objet du marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
 Il s'agit du marché à bons de commande sans montant minimum passé en application de l'article 77 du CMP.

La date et l'heure limite de remise des offres est fixée au vendredi 24 juin 2016 à 12h00.

Art. 2 DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la prestation est fixé du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.
 Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification : 29 juin 2016).

Art.3 _ ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas allotie. Les prestations sont réparties en un lot unique.

Art.4 VARIANTES ET OPTIONS
 Aucune variante

Art.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 95 jours (quatre-vingtquinze jours) à compter de la date limite de réception des offres.

Art.6 ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

6.1 Dossier de consultation
 Par demande écrite auprès du service Intendance du Collège Alouette de Pessac, auprès de M. ROUANET, Télécopie : 05 57 89 11 13, Courriel : gest.0331623k@ac-bordeaux.fr
 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.
 Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6.2 Questions écrites

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des produits :	0 %
Qualité des services associés :	10 %
Qualité des conditions de livraison :	40 %
Prix :	50 %

Consultation publiée du 01/06/2016 au 24/06/2016. Echéance le 24/06/2016 à 12h00 (Heure de Paris).

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/16/03136 (Suite) :

Descriptif :

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier. Les questions écrites devront parvenir à Monsieur Le Chef d'Etablissement, au plus tard le vendredi 10 juin 2016. Elles pourront être transmises :
Par fax : 05 57 89 11 13
Par courriel : gest.0331623k@ac-bordeaux.fr

Le chef d'Etablissement répondra à l'ensemble des questions écrites par courriel. Le candidat devra donc fournir une adresse électronique valide.

6.3 Conditions d'envoi ou de remise des prestations

Les envois seront acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de l'appel d'offre ne peut être tenu pour responsable en cas de dépassement du délai de remise des propositions.

Les frais d'acheminement sont entièrement à la charge des candidats.

Les prestations des candidats telles quelles sont définies dans le présent règlement devront parvenir ou être déposées sous pli fermé portant les mentions suivantes : nom et adresse du candidat, offre pour marché manuels scolaire, ne pas ouvrir.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, si l'est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR, au plus tard avant la date définie sur la page de garde du présent règlement à l'adresse suivante :

Collège Alouette
Appel d'offres Manuels Scolaires
20 Av Pierre de Coubertin
BP 50019
33601 PESSAC cedex

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que sous pli non cachetés, ne seront pas retenus.

Transmission sous forme électronique

Les offres transmises sous forme électronique devront être déposées par courriel : gest.0331623k@ac-bordeaux.fr avant le 24 juin 2016 à 12h00.

6.4 Evaluation des prestations par l'équipe de direction

L'équipe de direction de l'établissement se réunira et procèdera à l'ouverture des offres remises par les candidats. Il sera effectué un marquage distinctif des pièces de chaque candidat. Une analyse des offres et des prestations sera effectuée par la direction.

L'équipe de direction évaluera les prestations des candidats ; vérifiera leur conformité au règlement de la consultation et proposera un classement fondé sur les critères indiqués à l'article 11.

Art.7 CONSTITUTION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en euro.

- La carte d'engagement dûment complétée et signée,
- Règlement de consultation valant cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et cahier des clauses techniques particulières (CCTP) paraphé et signé.

Art 8. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

Toute commande fera l'objet d'un bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur précisant le nom du titulaire, le numéro de marché, les prestations à exécuter, les délais d'exécution, les quantités et montant total TTC.

Les commandes peuvent être scellées sur toute la durée du marché sans qu'un minimum de commande ne puisse être imposé par le titulaire du marché. Pour la commande de rentrée scolaire qui sera passée le 4 ou le 5 juillet 2016, le candidat s'engage à livrer les manuels scolaires entre le 11 et le 13 juillet 2016 entre 8h00 et 14h00 au collège Alouette 33600 PESSAC.

Un délai de 8 jours à compter de la date de livraison est accordé au collège Alouette pour notifier au titulaire toute non-conformité, sans coût supplémentaire pour l'établissement.

En cas de non-conformité des produits livrés, au bon de commande émis et/ou au présent cahier des charges, le titulaire du marché se devra de compléter ou remplacer les produits non conformes dans le délai le plus court.

Art 9. CONTENU, FORME ET REGIMES DES PRIX.

Le fournisseur proposera un taux de remise en pourcentage sur le prix de vente public unitaire TTC des manuels scolaires fixé par les éditeurs. Un taux de remise en pourcentage sera également proposé sur le prix TTC des compléments pédagogiques.

Cette remise ne sera pas soumise à une quantité minimum de commande et sera stipulée fixe et ferme pendant toute la durée d'exécution du marché.

Les fournitures seront livrées nettes de tous frais, francs de port et de déballage.

La monnaie de compte est l'euro et les offres sont rédigées en langue française.

Art 10. DISPOSITIONS PARTICULIERES.

En cas de refus de livraison, de livraison incomplète, de retard ou de non remplacement dans les délais accordés d'une fourniture ayant fait l'objet d'un rejet, le collège est autorisé à se fournir immédiatement là où il le juge nécessaire, et se désengage ainsi de tout paiement concernant ces manuels auprès du fournisseur.

Le candidat atteste qu'il est titulaire d'une police d'assurance garantissant contre les conséquences pécuniaires de tout dommage corporel, immobilier ou mobilier, engagéant sa responsabilité civile ou celle de son personnel et causé par la conduite des prestations prévues par le présent marché ou les modalités de son exécution.

Art 11. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement de l'offre sont pondérés de la manière suivante :

Les offres seront classées en fonction de 3 critères : Prix/ Qualité des services associés/ Qualité des conditions de livraison.

Ces critères n'ayant pas la même valeur pour la décision finale, des barèmes différents ont été attribués à chaque note :

50 % pour le prix

10 % pour qualité des services associés (conditions de reprise,...)

40 % pour les conditions de livraison (délai, bordereau..)

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/16/03136 (Suite) :

Descriptif :

Art 12. CLAUSE COMPLEMENTAIRE

9.1 Délai de consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 95 (quatre-vingt-quinze) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Liste des fichiers publiés avec cette consultation :

- ENGAGEMENT DU CANDIDAT.docx